



Confiez l'entretien, le dépannage et le maintien en bon état de fonctionnement de votre défibrillateur.

Caractéristiques :



- Intervention sur site d'un technicien spécialisé (passage annuel)
- Entretien (lors de la visite du technicien)
 - Vérification de l'état du boîtier, des câbles, des électrodes et des piles
 - Changement des piles et des électrodes après date de péremption ou utilisation thérapeutique
 - Vérification de l'état de l'appareil
 - Vérification de la présence de la signalétique obligatoire
 - Vérification de l'état de la mémoire
 - Réalisation d'un rapport de maintenance (20 points contrôlés)
 - Changement du kit de 1er secours (Masque AMBU, ciseaux, compresses, couvertures...)
 - Changement du kit signalétique
 - Installation de l'affiche pédagogique
 - Remplacement des pièces d'usures par des pièces d'origines et certifiées par les constructeurs
 - Mise en place d'une étiquette sur le défibrillateur comprenant la date de la maintenance
 - Nettoyage et désinfection de l'appareil et de l'armoire
- Géo localisation de l'appareil
- Dépannage : mise à disposition d'un défibrillateur en cas de défaillance.
- Ce contrat n'exclut pas une vérification hebdomadaire par vos soins du témoin d'état du défibrillateur, celui-ci doit clignoter vert
- Assistance téléphonique 7 jours sur 7 et 24h sur 24
- En cas de problème, mesures réalisées dans les 24 heures après le premier contact téléphonique

Quels sont les avantages de ce service ?

- Bénéficiez d'une expertise.
- Confiez la maintenance à un professionnel qualifié.

Conditions :

Forfait annuel 300 € HT

Durée du contrat 5 ans (60 mois)

Que dit la Loi ?

Article R5212-25 du code de la Santé Publique :

« L'exploitant veille à la mise en œuvre de la maintenance et des contrôles de qualité prévus pour les dispositifs médicaux qu'il exploite. »

